

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1902

présenté par
M. Nogal

ARTICLE 30 BIS

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« à proximité du périmètre »,

les mots :

« dans un périmètre voisin de celui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.